

COMMUNIQUE DE PRESSE

GRIPPE SAISONNIERE

« La fré lé la, la grip osi. Alon vaksiné ! »

Saint-Denis, le 31 août 2020

La grippe est souvent considérée à tort comme bénigne alors qu'elle cause des décès chaque année à La Réunion, notamment chez les personnes âgées et celles atteintes de pathologies chroniques. L'Assurance Maladie Réunion et l'ARS ont lancé la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière le 1^{er} juin à La Réunion, avec comme slogan : « La fré lé la, la grip osi. Alon vaksiné ! ».

A ce jour, plus de 168 000 personnes ont été invitées à se faire vacciner et près de 56 000 d'entre elles ont bénéficié d'une prise en charge du vaccin par l'Assurance Maladie Réunion. Les personnes fragiles et les professionnels de santé qui ne se sont pas encore fait vacciner, sont fortement encouragés à le faire pour se protéger contre la grippe avant le 30 septembre 2020.

5 bonnes raisons de se faire vacciner

- 1- La grippe peut être dangereuse** (forte fièvre, douleurs, fatigue, risque d'hospitalisation...). Elle peut entraîner des complications graves.
- 2- Le vaccin est le moyen le plus efficace de se protéger.** La grippe est une maladie contagieuse et imprévisible. En étant vacciné, vous réduisez le risque d'avoir la grippe.
- 3- Le vaccin diminue la sévérité de la grippe.**
- 4- Le vaccin ne peut pas transmettre la grippe.** Ses effets indésirables sont le plus souvent sans gravité.
- 5- Le vaccin vous protège vous et votre famille.** Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.

Le vaccin antigrippal est le seul moyen de prévenir la maladie et de protéger les populations à risque. Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin réduit le risque de complications graves ou de décès. Les personnes peuvent se faire vacciner par leurs professionnels de santé : médecin, sage-femme, infirmier, ou pharmacien.

Dans le contexte actuel de l'épidémie, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande de maintenir la campagne de vaccination contre la grippe et d'améliorer les taux de couverture chez les personnes à risques et les professionnels de santé.

Les professionnels de santé également invités à se faire vacciner

Comme chaque année, les professionnels de santé, libéraux ou exerçant en établissement, sont invités à se faire vacciner gratuitement contre la grippe saisonnière. L'objectif de la vaccination annuelle de tous les professionnels de santé et de tout professionnel en contact régulier et prolongé avec les personnes à risque, est de protéger les patients et les personnels, ainsi que de limiter la diffusion de la grippe dans les établissements.

Ces professionnels sont les interlocuteurs privilégiés des patients et ont ainsi un rôle essentiel à jouer dans l'information sur la grippe, le vaccin et les enjeux de cette vaccination.

Une prise en charge du vaccin à 100% pour les populations à risque

L'Assurance Maladie a adressé un courrier d'invitation et de prise en charge de la vaccination aux personnes concernées :

- l'ensemble des assurés de plus de 65 ans
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques
- les professionnels de santé libéraux éligibles (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens titulaires d'officines, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes).

Compte tenu de la difficulté à cibler les femmes enceintes, l'entourage familial des nourrissons à risque et les personnes en situation d'obésité, ces personnes ne seront pas destinataires du courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, et sont invitées à se rapprocher de leur **médecin traitant, sage-femme, infirmier, ou pharmacien** qui leur délivrera l'imprimé de prise en charge si leur état de santé le nécessite.

De même, en cas de perte ou de non réception du bon de prise en charge, celui-ci pourra leur être délivré par un de ces professionnels de santé.



Afin de sensibiliser les personnes à risques, la campagne de communication « **La fré lé la, la grip osi. Alon vaksiné !** » se poursuit, à compter du 2 septembre :

- Campagne radio
- Campagne Web et réseaux sociaux
- Encarts presse

Retrouvez les outils de communication de la campagne sur les sites internet de l'ARS La Réunion et de la CGSS :

- www.lareunion.ars.sante.fr
- www.cgss.re

CONTACTS PRESSE :

ARS La Réunion : Niçoise VIDOT - Port : 06 92 66 61 20

CGSS Réunion : Suzanne BOUNEA - Tél : 0262 40 33 70